



## Opposition sur compte bancaire

Par **helinamarie**, le **17/03/2008** à **13:46**

bonjour

ma question : mon compte vient de faire l'objet d'une saisie attribution de la totalité de mon salaire

je voudrais savoir si je peut retirée la somme equivalente au rmi pour subvenir au besoin de mes enfants encore mineur ou si l'huissier a le droit de me prendre la somme saisie .je n'ai actuellement aucune autre ressource et plusieurs prélevement on été refusé se qui me met dans une suite sans fin

en vous remerciant

Par **Erwan**, le **17/03/2008** à **21:56**

Bjr,

sous 8 jours l'huissier va vous remettre copie de cet acte de saisie, vous y trouverez un formulaire vous permettant de demander la mise à disposition immédiate d'une somme à caractère alimentaire (environ le RMI).

Vous auriez dû réagir bien avant, ce qui ne vous empêche pas de le faire encore en prenant un accord avec l'huissier.